

VERS UNE ALLOCATION ÉQUITABLE DES FINANCEMENTS

→ Les PMA, oubliés des financements climat

Les PMA ne reçoivent qu'une infime partie des financements disponibles. À titre d'exemple, le FEM alloue 1/8^e de ses financements climat aux 49 pays les plus pauvres. La quasi-totalité des projets sous le Mécanisme de Développement Propre sont localisés dans les pays émergents. Cette répartition inégale a d'ailleurs suscité de nombreuses observations tendant à la réforme du MDP (en programmation) pour favoriser l'émergence des projets au niveau des pays les moins avancés. Il existe en outre un problème de capacité d'absorption et de gestion des financements qui accroît la prise de risque des financeurs. (cf. fiches précédentes).

→ Une sous-allocation pour l'adaptation

Seuls 7,45% de la finance publique pour le changement climatique (toutes sources confondues) ont été alloués à l'adaptation, selon Oxfam¹. Dans le cas des financements précoces, l'adaptation a représenté moins de 20% des projets financés par la France. La majorité des financements est allouée aux larges projets d'atténuation dans les économies émergentes. Pourtant, les décisions de Cancun et de Copenhague appellent à l'allocation équilibrée des financements climat.

→ Une majorité de prêts et de financements privés

Le bilan 2010 des financements précoces souligne la part prépondérante des prêts (entièrement comptabilisés qui plus est). Cette tendance est liée aux contraintes budgétaires récentes d'une part, mais aussi à la préférence maintenant ancienne que les bailleurs ont pour les politiques de prêt. Selon les banquiers du développement, elles permettent un effet-levier plus grand que le don. Les bailleurs financent en priorité les Fonds climat de la Banque Mondiale (qui ne font quasiment que du prêt) plutôt que le Fonds pour l'Adaptation qui fait uniquement du don.

Le secteur privé joue aussi un rôle prédominant dans les financements climat aujourd'hui. Les investissements massifs dans le développement des sources et des infrastructures énergétiques, dans la recherche et le développement, en sont la manifestation. Mais ces flux sont erratiques pour les pays récipiendaires car, en l'absence de cadres juridiques et institutionnels dans les pays en développement, le secteur privé ne s'inscrit pas toujours dans les priorités dictées par le gouvernement.

→ Une définition trop large des financements « climat »

Souvent, les investissements « climat » majeurs ne sont pas transformationnels. Par exemple, les Fonds d'Investissement Climat (CIF) – qui représentent la majorité des fonds publics pour le climat – proposent une définition très large du financement propre et financent ainsi des projets de charbon « propre » ou encore, de recherche sur la capture et stockage du carbone. Ceci, au lieu d'investir en priorité dans l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables qui permettraient une véritable transition vers la société post carbone.

Projet du Fonds pour l'Adaptation au Sénégal

Le Fonds finance au Sénégal un projet national d'adaptation « à l'érosion côtière dans les zones vulnérables ». Ce projet d'envergure nationale est financé avec un don du Fonds pour l'Adaptation de la CCNUCC. Il suscite beaucoup d'espoir chez les populations en contribuant à stimuler le développement local dont les piliers sont la pêche, le tourisme et l'agriculture. Cependant, les budgets très limités du Fonds pour l'Adaptation signifient que chaque pays peut faire une seule demande de financement de projet pour l'instant.

1 – Oxfam, «Righting two wrongs» (November 2010),

Recommandations

Au regard des ressources financières limitées, il s'agit de réfléchir à l'allocation et à la gouvernance la plus équitable et la plus efficace des financements.

Financer en priorité les projets d'adaptation des PMA

Les PMA sont déjà très vulnérables aux impacts du changement climatique, notamment parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers, humains et technologiques de lutter contre ou de s'adapter. À ce titre, ils devraient bénéficier d'un accès prioritaire aux financements du Fonds Vert. Cette allocation prioritaire pourrait prendre la forme d'un guichet spécifique pour les PMA.

Financer en priorité les projets d'adaptation et de renforcement des capacités

Le Fonds Vert a été créé pour combler les manques du système existant. Notamment, la faiblesse des financements pour l'adaptation et le renforcement des capacités. Le Fonds Vert devra allouer une majorité de ses financements à l'adaptation. À plus long terme, il faudra une évaluation chiffrée des flux et des besoins pour rééquilibrer l'allocation des financements pour l'atténuation et l'adaptation.

Financer en priorité les projets sobres en carbone et résilients aux impacts du changement climatique

Idéalement, le Fonds Vert devrait financer des projets réussissant à intégrer les enjeux et les objectifs climat et développement. La sélection des projets pourrait prendre en compte le nombre de co-bénéfices, et veiller à ce qu'il n'y ait pas de contradiction dans les objectifs.



© Practical Action

Adapter les instruments financiers à la nature des projets

Il serait injuste et contradictoire que les pays vulnérables s'endettent pour financer des politiques d'adaptation à un changement climatique dont ils ne sont pas responsables. Les projets d'adaptation représentent souvent un coût net et imputable aux pays historiquement émetteurs de gaz à effet. À ce titre, l'ensemble des projets, programmes et politiques d'adaptation devront être financés à l'aide de dons. Les projets d'atténuation et de réforme énergétique pourraient faire l'objet de prêts à taux « semi-concessionnels », avec une part de don pour le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques.

Garantir l'indépendance et la dépolitisation du Fonds Vert

Le Fonds Vert ne peut pas être gouverné par la seule volonté des pays bailleurs. En outre, les financements doivent être attribués aux projets les plus efficaces, selon les besoins et les priorités identifiés par les pays récipiendaires et leur société civile. Le secrétariat devra être indépendant des banques multilatérales et bilatérales de développement, et les orientations stratégiques définies en lien avec la Conférence des Parties de la CCNUCC.